

Ville de Landivisiau - Séance du 13 décembre 2019 - n° 2019/610

EGLISE SAINT-THURIAU – REFECTION PARTIELLE DE LA COUVERTURE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Louis SAIUO, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que la Ville de Landivisiau a missionné, le 5 avril 2019, un maître d'œuvre spécialisé dans la restauration des monuments historiques pour le remplacement partiel de la couverture de l'église paroissiale Saint-Thuriau.

CONSIDERANT qu'il s'agit de remplacer les toitures zinc de la couverture, les chenaux, les noues et les descentes d'eau pluviales et refaire les lignes de faitage avec des affaiteaux de tuiles vernissées,

CONSIDERANT que les travaux ont été attribués le 1^{er} août 2019, suite à un appel d'offres, à l'entreprise DAVY Couverture, membre du groupement français des entreprises de restauration de Monuments Historiques (GMH),

CONSIDERANT que le coût prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

- Maîtrise d'œuvre : 14 280 € H.T. soit 17 136 € T.T.C. (Architecte Bernard Le Moen) ;
- Travaux (entreprise DAVY couverture à Plérin - 22) :
 - 154 464.93 € H.T. soit 185 357.92 € T.T.C.,
 - 58 333 € H.T. soit 70 000 € T.T.C. pour la modification de la charpente.
- S.P.S : 1 085 € H.T. soit 1 302 € T.T.C. (Socotec),

Soit un coût total de 228 162.93 € H.T. (273 795.92 € T.T.C.).

CONSIDERANT que cette opération étant susceptible d'être subventionnée par la Région Bretagne au titre de la « *restauration, conservation, valorisation du patrimoine non protégé* » au taux maximum de 25 % du montant total de l'opération, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne,

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 4 décembre 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

.../...

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 13 décembre 2019.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 17 DEC. 2019
Et de la publication, le... 17 DEC. 2019
Fait à Landivisiau, le... 17 DEC. 2019
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

